

ORES Assets - Assemblée générale du 12 juin 2025

Documentation relative au point : « Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc »

*** Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible**

L'article 1 point A de la convention d'associés conclue dans le cadre de la politique de dividendes 2025-2029 prévoit que, à l'issue de chaque période tarifaire, la REMCI non distribuée au titre de dividendes, comptabilisée en réserves disponibles au cours de cette période tarifaire, est transférée dans l'apport indisponible.

La REMCI non distribuée au titre de dividendes est maintenue dans les capitaux propres afin d'assurer le financement par les associés de leur quote-part dans les nouveaux investissements. Elle a donc un caractère « durable ».

L'opération de transfert dans l'apport indisponible a pour but de renforcer la solidité financière d'ORES Assets pour les investisseurs, elle ne change pas le montant global des capitaux propres.

Conformément à cet article 1, cette opération est réalisée moyennant l'information et l'accord préalable de toutes les parties à la convention d'associés. En outre, elle doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale d'ORES Assets.

Le montant de la REMCI non distribuée lors des années 2019 à 2023 s'élève à 153.348.918,94 €. Vu les résultats de l'exercice 2024, il n'y a pas de constitution de réserves disponibles par de la REMCI non distribué.

Le transfert du montant de 153.348.918,94 € des réserves disponibles vers l'apport indisponible est présenté dans le tableau ci-dessous.

en M€	Situation au 31/12/2024	Mouvements	Situation après le transfert
Capitaux propres	2.050.231.411,04		2.050.231.411,04
Apport	864.445.116,59		1.017.794.035,53
Disponible	863.914.256,07		863.914.256,07
Indisponible	530.860,52	+ 153.348.918,94	153.879.779,46
Plus-values de réévaluation	408.147.857,57		408.147.857,57
Réserves	667.578.311,09		514.229.392,15
Indisponibles	371.383.548,84		371.383.548,84
Immunisées	5.717.180,00		5.717.180,00
Disponibles	290.477.582,25	- 153.348.918,94	137.128.663,31
Subsides en capital	110.060.125,79		110.060.125,79

Il est proposé de réaliser cette opération au 30 juin 2025.

*** Modification de l'article 8.A des statuts**

Le montant de l'apport indisponible est inscrit dans l'article 8.A dernier paragraphe des statuts d'ORES Assets. Il en découle que ce paragraphe doit être adapté comme suit :

« Les apports sont indisponibles à concurrence d'un montant de ~~cinq-cent-trente-mille-huit-cent-soixante-euros et cinquante-deux-cents~~ cent cinquante trois millions huit cent septante neuf mille sept cent septante neuf euros et quarante six cents (~~530.860,52~~ 153.879.779,46 EUR). Ceci implique que toute distribution des apports aux associés qui aurait pour conséquence de réduire les apports à un montant inférieur à ~~530.860,52~~ 153.879.779,46 EUR ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant aux conditions requises pour la modification des statuts. La partie des apports qui excède ce montant peut être distribuée aux associés moyennant une décision prise, selon le cas, par l'assemblée générale statuant aux conditions ordinaires ou par le conseil d'administration dans les cas où la loi ou les statuts le permettent. »

Proposition de décision :

L'Assemblée générale est invitée à approuver le transfert de 153.348.918,94 € des réserves disponibles en apport indisponible ainsi que la proposition de modifications statutaires qui en découle.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘